

En complément de l'envoi du 22 mars dernier, veuillez trouver ci-joint un point supplémentaire inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 avril prochain.

2024.40 – Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Quincy-le-Vicomte

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant le projet porté par la société Energie Quincy-le-Vicomte SAS concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Quincy-le-Vicomte ;

Considérant le permis de construire déposé par cette société et la nécessité de réaliser une enquête publique sur la demande de permis de construire et la demande du commissaire enquêteur en date du 25 mars 2024 de connaître la position du Conseil municipal sur ce projet ;

Considérant que le projet comporte une zone d'implantation potentielle de 16.53 hectares à l'ouest de la commune de Quincy-le-Vicomte bordée par des boisements. La surface au sol couverte par les panneaux photovoltaïques représentera 4.95 ha et les autres surfaces artificialisées seront constituées par les équipements annexes. La puissance totale prévisionnelle du parc est de 11.66 Mwc. Sa production annuelle moyenne est estimée à 13 804 MWh correspondant, selon le dossier, à la consommation d'environ 5 000 habitants. Le parc permettra une co-activité agricole : le projet a été adapté afin de permettre un pâturage ovin au sein du parc photovoltaïque et une récupération partielle des eaux de pluie ;

Considérant l'ensemble du dossier consultable sur <https://www.registre-dematerialise.fr/5247> et notamment l'avis de la MRAE en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant la zone d'implantation éloignée et non visible de la commune de Montbard ;

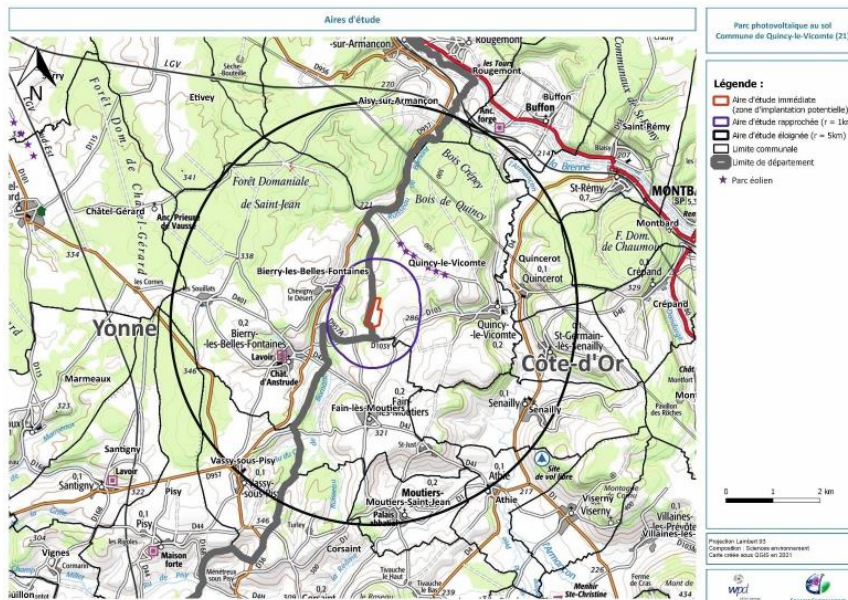


Figure 10 : Aires d'étude

Le Conseil municipal,

Est appelé à donner son avis sur le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Quincy-le-Vicomte.

